onze

L'an mil sept cent soixante sixe le ~~treize~~ +
avril # a la reqte du sr Claude Bazin Controlleur
des fermes du roy dmt a paris rue de Vanne
psse st eustache pour lequel domicile est elu
en la maison de Me pierre Charié procureur
au Chlet de paris sisse Cloitre et psse
st Jacques de lhopital jai Charles Fauq
huissier a cheval au chet de paris y demeurant
rue montorgueil paroisse st eustache
soussigné Sié et declaré a la dame Vve
Necolle Bourgeois ~~depuis~~
de la paroisse rue des Cordeliers a coté de lecole
de Chirurgie en son domicile en parlant a
une femme qui n'a voulu dire son nom
de ce interpellée
que led. sr Bazin est opposant comme par ces
presentes il s'oppose formellement a ce que
les personnes payent et vuident leurs mains en
celles de qui que ce soit ou puisse etre des
sommes deniers loyers rentes arrerages
de rente et autres choses generalement
quelconques quil a ou aura en ses mains
dont on pourra devoir par la suitte a
delle marie marguerite Thevenin veuve
du sr jean michel Raimond de ponton
dmt a Quingey pres Verdun luy faisant
deffenses de sen dessaisir a peine de payer
deux fois et de repeter contre le sus-
nommée personnellement toutes parties
de peines dommages et interets (en marge : # des causes Rendre garantie) de la presente opposition
faute pour causes moyens et raisons a
deduire en temps et lieux et jai au

(en marge : + onze ; # apres aud)

Signiffié au parlant Ce d'Esfera
La presente Copie dont acte

DE
PARIS

Jaub

---

enad^s Mosle